

cture

Département du Lot Arrondissement de Gourdon

046-214603.094-20221 Reçu le 19/12/2022

202212325BIS-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<del>№ - 2022/123/2</del>5

**OBJET: MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE** 

Nombre de conseillers municipaux :

Présents: 14

Afférent au conseil: 23

Absent avec procuration: 5

En exercice: 23

Votants: 19

L'an deux-mille-vingt-deux, le 13 décembre 2022 à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Souillac dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Souillac sous la présidence de M. Gilles LIEBUS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 9 décembre 2022

Présents: M. LIEBUS, Mme AUBRUN, M. VIDAL, M. RABUTEAU, Mme MOQUET, Mme BRUNO, M. VERGNE, Mme FARO, M. SIMOND, M. AYMARD, Mme DULOUT, M. CHEYLAT, M. COURNET, M. LINARD

Absents mais représentés: Mme JALLAIS pouvoir à M. VIDAL, M. QUITTARD pouvoir à M. COURNET, Mme MONTALI pouvoir Mme BRUNO, Mme MACHEMY pouvoir à M. LIEBUS; M. BASTIT pouvoir à M. CHEYLAT

Absents: M. ESHAIBI, Mme ESCORNE, M. CAMBOU, Mme MAZE

**Secrétaire**: M. RABUTEAU Rapporteur: M. le Maire

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Il est rappelé à l'assemblée que :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou des promotions internes.

Vu le tableau des emplois ;

Considérant les besoins des services ;

Vu la délibération du 6 juillet 2007 créant un emploi d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires,

Considérant la vacance de ce poste suite au départ en retraite de l'agent au 1er octobre 2022, et que ce poste n'est plus nécessaire au fonctionnement des services,

Vu la délibération du 27 juin 2019 créant un emploi de chargé de mission jeunesse au grade d'attaché à temps complet,

Considérant la vacance de ce poste suite à la fin de contrat de l'agent au 31 août 2022 et que ce poste n'est plus nécessaire au fonctionnement des services,

Vu l'avis du Comité Technique rendu le 27 septembre 2022,

Vu la délibération n° 2022/93/08 du conseil municipal du 4 octobre 20222 décidant la suppression du service communal de la cuisine centrale et la réintégration de la cuisine centrale à l'EPHAD LE BAILLOT – CIAS CAUVARDOR de Soutillac à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

046-214603094-20221213-202212325BIS-DE Considerantulalnédessité/dezréer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- un poste d'adjoint administratif à temps complet
- un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires,
- un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires, pour une durée d'un mois, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2023, pour un agent de la cuisine centrale qui prendra sa retraite au 1<sup>er</sup> février 2023 et permettre à la collectivité de le mettre à disposition du CIAS de CAUVALDOR jusqu'à sa retraite. Le poste sera annulé au 1<sup>er</sup> février 2023.

Le Maire propose à l'Assemblée :

## La suppression des postes, suite à des vacances d'emplois :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires
- 1 poste d'attaché à temps complet

## La création : à compter du 1er janvier 2023

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires,
  qui sera annulé au tableau des emplois le 1<sup>er</sup> février 2023.

Le tableau des emplois est ainsi fixé comme suit :

Grade	Catégorie	Durée hebdo.	postes pourvus	postes vacants	Postes créés ou annulés CM décembre 2022	Total postes pourvus, vacants et créés
<u> Fillén</u>	e Administra	tive	And the same		ENA CLUSTE	
Emploi fonctionnel de Directeur Général des Services	Α	35	1			1
Attaché principal	Α	35	1			1
Attaché	A	35		1	-1	0
Rédacteur principal de 1ère classe	В	35	3			3
Rédacteur	В	35	1			1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	С	35	2			2
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	С	35	3			3
Adjoint administratif territorial	С	35			+1	1
Adjoint administratif territorial	С	16		1	-1	0
il.	ière culturell	<b>e</b>		a prop		S. In Land
Assistant de conservation principal de 1ère classe	В	35	1			1
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	С	35	3			3
Fillère	police munic	ipale 🔝		A WARREN		12/Minterior
Chef de police municipale		35	1			1
Brigadier-chef principal de police municipale	С	35	11			1
FIII	<u>lère techniqu</u>	<u>ie</u>			1	<u> </u>
Technicien principal de 2ème classe	В	35	1			1
Technicien territorial	В	35	1			1

	Agent de maîtrise principal	С	35	1			1			
	Agent de maîtrise	С	35	1	1		2			
	Adjoint technique territorial principal de 1ère clas e	С	35	6	1		7			
6-2146	3Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	С		8	3		11			
çu le :	19/12/2022 Adjoint technique pal de 2ème classe à TC	С	35	5	3		8			
	Adjoint technique pal de 2ème classe à TNC	С	33	1			1			
	Adjoint technique pal de 2ème classe à TNC	С	30	1			1			
	Adjoint technique pal de 2ème classe à TNC	С	23	1			1			
	Adjoint technique territorial (Total)	С		10	1	+2	13			
	adjoint technique territorial à TC	С	35	10	1		11			
	Adjoint technique territorial TNC	С	32			+1				
	Adjoint technique territorial à TNC	С	26			+1	1			
	<u>Fili</u> o	ère sociale	9							
	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	С	35	1			1			
	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	С	35	1			1			
	Filière sportive									
	Educateur territorial des APS principal de 1ère classe		35	1			1			
	Fillère animation									
	Adjoint d'animation territorial principal de 1ère classe	С	35	2	A STATE OF THE STA		2			
	Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe	С	35	1			1			
	Adjoint d'animation territorial	С	35	1			1			
	Divers	(hors fille	ere)							
	Restaurateur en horlogerie ancienne		19.5	1			1			

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de créer et de supprimer les postes indiqués et d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé;
- PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux cotisations des agents nommés seront inscrits au budget 2023.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME A Souillac, le 14 décembre 2022 Le Maire,

Gilles LIEBUS

Date de mise en ligne : 19 décembre 2022

## AR Prefecture

046-214603094-20221213-202212325BIS-DE Reçu le 19/12/2022